

Draguignan, le 29 AVR. 2019

Madame, Monsieur le Maire, Cher (ère) Collègue,

Depuis les élections municipales de mars 2014, les règles applicables en période préélectorale ont évolué. La loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a renforcé les sanctions financières et pénales en cas de violation des règles en période préélectorale.

Aussi, l'Association des Maires du Var organise une réunion d'information ayant pour thème « **la communication préélectorale et le financement des campagnes** » ouverte aux élus et au personnel territorial le **mercredi 29 mai 2019** de 9 heures à 17 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes « Cœur du Var », quartier Précoumin, route de Toulon au LUC EN PROVENCE.

Cette formation sera animée par Monsieur Jacques MUSCAT, ancien directeur du Centre de Formation des Elus du département de l'Hérault.

Je vous précise que le tarif de la journée de formation est de 35 € par personne déjeuner compris, sachant que toute inscription sera facturée.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription à diffuser au sein de votre collectivité et à retourner dûment complété **avant le 22 mai 2019**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Cher (ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre VERAN
Président AMF 83
Conseiller Départemental du Var
Maire de COTIGNAC

BULLETIN D'INSCRIPTION

**LA COMMUNICATION PREELECTORALE LE FINANCEMENT DES
CAMPAGNES**

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association des Maires du Var
Rond-Point du 4 décembre 1974
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

AVANT LE 22 MAI 2019

COMMUNE DE.....
OU
COMMUNAUTE DE

- Souhaite participer à la formation le mercredi 29 mai 2019 au Luc en Provence de 9 heures à 17 heures
- Ne souhaite pas participer à la formation le mercredi 29 mai 2019 au Luc en Provence de 9 heures à 17 heures

Participants :

Madame - Monsieur
Fonctions

Madame - Monsieur
Fonctions

Madame - Monsieur
Fonctions

Madame - Monsieur
Fonctions

Un déjeuner sera servi :

Nombre de repas